



Demission avec reduction de duree de préavis

Par **aubrha1**, le **02/08/2011** à **13:37**

Bonjour,

Je suis en CDI dont je ne connaissais pas avant ce que signifiait CDI. J'étais dans le besoin on m'appelé pour un poste, jusque là je ne fessais que des contrats intérim. Lorsqu'on parle du poste on me dit que c'est un CDI. On me demande une prétention de salaire je dit un prix. Or on me dit que c'est trop, alors on me propose un salaire moindre. J'ai donc accepté car je ne trouvais pas de boulot. En plus je me disais que c'est l'occasion d'avoir mon premier CDI. Quelques mois plus tard un nouveau arrive. On fait le même boulot et face à lui je ne gagne que 20 à 25% de ce qu'il gagne. Daileur je connais mieux que lui le boulot. Je n'ai jamais divulgué ça et a personne. J'ai alors mi mon CV sur internet et ma commerciale tombe dessus. Elle m'appel me demande si j'envisageais de partir. JE lui explique que je ne suis pas satisfait de mon Salair et que je voulais savoir combien je vaux. Je lui explique qu'étant seul a travailler chez moi j'ai de difficultés. Elle me répond si tu a besoin d'argent tu me prévient et je te fait un acompte. Comme si je ne connaissais pas, je réplique en lui disant que si je fais ça le mois d'après sera rude. Elle dit "oui je sais mais c'est toi qui vois". Cela remonte à 6 ou 7 mois. Aujourd'hui une boite veut de moi avec un vrai CDI et Salair qui s'aligne a mes collègues du travail actuel mais je dois être disponible en une semaine. J'ai prévenu mon chef dans mon lieu de prestation il n'est pas contre au contraire il m'y encourage. J'appelle ma commerciale et directe dit "non" je dis je veux démissionner et réduire mon temps de préavis (qui est d'1 mois) à une semaine elle refuse. J'ai voulu voir le patron de la boite pour négocier avec lui, elle et toutes ses collègues refusent de me mettre en relation téléphonique avec le patron ou me présenter a lui après que je sois allé sur place.

Ma question est :

1) QU'EST CE QUE JE RISQUE SI J'ENVOIE UN RECOMMANDE EN PRECISANT QUE JE DEMISSION ET QUE CESSER MON ACTIVITE A COMPTER DU DERNIER JOUR DE LA SEMAINE SOIT VENDREDI ?

Elle m'a appelé pour anticiper cela me menasse qu'ils vont poursuivre si j'abandonne le poste.

2) Est-ce que je risque gros si je

démissionne sans effectuer mon préavis ?
Merci de vos réponse car je dois prendre une décision avant vendredi. Ma démission est déjà partit avec mention de laisser mon poste dès vendredi.

Par **pat76**, le **02/08/2011** à **15:31**

Bonjour
Si vous démissionnez et que vous n'effectuez pas la totalité de votre préavis, votre employeur sera en droit de vous réclamer des dommages et intérêts devant le Conseil des Prud'hommes. A vous de voir si le jeu en vaut la chandelle.

Par **Cornil**, le **02/08/2011** à **17:43**

Bonjour "aubrha 1"
Mieux vaut démissionner sans annoncer en même temps que tu quitteras ton poste avant la fin du préavis.
Le risque pour toi, ensuite, de ne pas te présenter au poste est assez limité: l'employeur n'aura guère en dommages et intérêts que le mois de salaire de préavis.
Il se paiera malheureusement(illégalement) sûrement en ne te payant pas les congés payés, retenant d'office le mois de préavis non effectué, et tu sera obligé , si tu n'es pas d'accord, d'aller toi aux prud'hommes qui fera vraisemblablement un jugement de Salomon t'accordant les congés payés mais accordant à l'employeur des dommages et intérêts.
A toi de voir si le jeu en vaut la chandelle.
En tout cas de préférence, démarche à ne faire (absence au poste)qu'après avoir reçu salaire de juillet, mais peut-être est-ce déjà fait.
Bon courage et bonne chance.

Par **aubrha1**, le **03/08/2011** à **09:39**

Merci beaucoup à tous deux pour votre reactivité.
Effectivement j'ai eu le mois de juillet. Je pense que je vais suivre ton conseil.
Seulement je serais aubligé de prévenir mon chef de chantier puisque j'ai un badge d'entrer a l'entreprise. Sachant que j'ai prevenu sur ma lettre que je cesse mon activité vendredi apres service. Comme tu dit pour les CP ils mes doivevent 12 ou 13jrs plus 5 jours je pense que je leur devrais un semaine de preavis. Biensur s'il se fait justice. C'est décidé je quitte le poste. Seulement je me demande : est ce avoir deux contrat de 35h est autorisé sachant que l'un ne sera pas honoré et devrais prendre fin en fin de mois?
Merci encore

Par **Cornil**, le **03/08/2011** à **14:20**

Bonjour Aubrha 1
Formellement ce qui est interdit par la loi, ce n'est pas d'avoir 2 contrats, c'est d'effectuer plus de 48h de travail par semaine, et comme dans ton contrat actuel, tu ne feras pas tes heures, pas de problème de ce côté là.
Mais il faut être sûr que ton nouvel employeur accepte de t'embaucher sans certificat de travail indiquant que tu es "libre de tout engagement": je suppose que tu lui as expliqué la situation (il vaudrait mieux).
Sinon, tu n'es pas obligé de rendre ton badge immédiatement et de prévenir ton chef d'équipe. cela peut

attendre la fin du mois... rnBon courage et bonne chance.

Par **aubrha1**, le **03/08/2011 à 15:05**

Merci enormement pour les reponse rapides.rnJ'ai ma commerciale qui vient de se pointer au boulot pour me faire signer un parpier qui stipule qu'ils ne sont pas d'accord pour mon depart anticipé et qui ferait le necessaire pour avoir prejudice.rnrnDois je m'inquieté ou bien comme dit les maximum est le remboursement du mois de preavis.rnrnDesolé pour toutes ces questions c'est la premiere demission et est difficile.rnrnOui mon nouvel employeur est au courant de la situation, dailleur il m'a dit que je ne risquait rien mais je voulais avoir le coeur net.

Par **Cornil**, le **03/08/2011 à 15:21**

je t'ai déjà répondu, "aubrha1" , les dommages et intérêts d'un non-respect de préavis sont généralement fixés au salaire (brut) du préavis non effectué , voire moins! L'employeur doit prouver son préjudice, difficile pour un mois d'aout qui aurait pu être en congés!rnNe t'inquiète pas!rnce courrier était prévisible, simplement pour faire pression sur toi et ne change rien.

Par **aubrha1**, le **03/08/2011 à 15:44**

OK A lire votre message je me retrouve avec un grand sourire.rnrnComme vous l'avez ci bien dit je ne change rien c'est mon avenir qui est en jeux.rnrnMerci encore et bonne journée.rnrnJe manquerai pas de vous cosulter en cas de pepin (autre que celui ci)rnrnContinuez c'est geniale